

Dans le but de faciliter l'affectation des représentants autorisés pour la réunion d'organisation officielle d'un nouveau club, de fournir le temps nécessaire pour expédier à l'avance des fournitures gratuites pour le nouveau club, pour aider à assurer que le parrain dispose du matériel actuel et utile pour le parrainage, de prévenir les affectations prématurées et coûteuses et qui souvent, privent les autres des services de représentants autorisés, et de protéger le statut du parrain dans le programme des marques de reconnaissances, la politique réglementant l'affectation des représentants autorisés repose sur ce qui suit :

1. En contactant le service de la fondation de nouveaux clubs d'Optimist International, le directeur général est autorisé à nommer des représentants autorisés pour les réunions officielles d'organisation de nouveaux clubs.
2. Le représentant du club parrain doit faire la demande pour l'affectation d'un représentant autorisé relativement à la réunion officielle d'organisation au moins 120 heures (5 jours) avant la date souhaitée pour l'organisation.

(juin 1966; févr. 1973; déc. 1982; déc. 1983; mars 1989; déc. 1992; déc. 2008; déc. 2009, févr. 2013; avril 2015)